

Blois, le 09 décembre 2022

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL MET EN OEUVRE SON PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE

Depuis le 21 novembre 2022 et jusqu'au 6 mars 2023, le conseil départemental met en oeuvre son dispositif de surveillance de l'état des routes et d'intervention. Près d'une cinquantaine d'agents assurent une astreinte permanente afin de surveiller, saler, déneiger et sécuriser le réseau des routes départementales. Ainsi, cette nuit, les équipes de salage du conseil départemental sont intervenues à Blois, notamment pour sécuriser les ponts, ainsi que sur la déviation de Vendôme.

« Le dispositif viabilité hivernale a pour objectif d'apporter des réponses graduées en fonction des événements d'intempéries. Durant la période hivernale, le Département de Loir-et-Cher renforce ainsi le dispositif de surveillance des 3 424 km de routes qui constituent son réseau routier. Veille continue, coordination, astreintes, les équipes départementales en charge des routes interviennent sur le réseau en fonction des aléas climatiques pour sécuriser les déplacements des usagers. » précise Bernard Pillefer, vice-président chargé des routes, des mobilités, des réseaux et du très haut débit

Le conseil départemental mobilisé pour un réseau routier sûr et de qualité

Dans le cadre de ses compétences, le conseil départemental s'engage tout au long de l'année pour garantir aux Loir-et-Chériens des déplacements sûrs et fluides sur un réseau routier de qualité. Ainsi met-il en place une organisation spécifique pour assurer la **viabilité hivernale sur l'ensemble des 3 424 km de routes départementales**. Les agents départementaux sont prêts à intervenir rapidement sur tout le territoire, 24h/24 et 7j/7.

Le dispositif de surveillance du réseau routier et d'intervention assure :

- le traitement des axes structurants du département ;
- le désenclavement de chaque bourg ;
- la desserte des principaux sites socio-économiques ;
- le traitement des voies de liaison entre le réseau traité et les collèges, y compris les liaisons situées sur voies communales.

Une convention entre les départements de l'Eure-et-Loir, du Loiret et de Loir-et-Cher a été également signée pour assurer le salage et le déneigement des routes limitrophes.

Un maillage territorial et des moyens adaptés

En Loir-et-Cher, le dispositif s'appuie sur 10 centres d'intervention répartis sur 3 divisions « Routes » et le Parc routier :

- la **Division Routes Nord** (Vendôme, Mondoubleau, Montoire et Beauce-la-Romaine) ;
- la **Division Routes Centre** (Blois, Dhuizon et Pontlevoy) ;
- la **Division Routes Sud** (Romonranton-Lanthenay, Lamotte-Beuvron et Saint-Aignan) ;
- le **Parc routier**.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



Objectif : garantir le désenclavement de chaque commune et des principaux sites d'activité dans les 24 heures après une chute de neige.

Chaque année, l'organisation et les plans d'intervention sont mis à jour afin que chaque division « Routes » du département soit prête à agir au plus vite et au mieux au moyen de 17 saleuses réparties sur l'ensemble des circuits.

En dehors du réseau routier départemental, la mise en œuvre du service hivernal est assurée par [Cofiroute](#) sur les autoroutes A10, A71 et A85, par l'Etat sur la RN 10, par les communes sur les voies communales et par les communautés de communes sur les voies communautaires.

Une organisation éprouvée

« Nous mettons en œuvre un dispositif de viabilité hivernale optimal pour que tous les Loir-et-Chériens puissent effectuer leurs déplacements dans les meilleures conditions. C'est pourquoi, nous nous engageons à réagir vite et à intervenir partout dans le département » explique Bernard Pillefer.

Une coordination précise et rigoureuse est l'élément essentiel au bon fonctionnement du dispositif dans les situations météorologiques difficiles.

- Un plan de prévention
 - Point météo fait tous les soirs vers 16 h pour analyser les conséquences des prévisions sur les chaussées.
 - En cas de prévision de dégradation importante des conditions de circulation, anticipation des renforts d'astreinte avant 9 h le matin pour la nuit suivante.
 - Patrouilles généralement à partir de 5 h le matin pour salage avant 8h.
- Un plan d'actions
 - En cas d'intempéries, une cellule de crise est mise en place au Département afin d'assurer la coordination des interventions, l'orientation des équipes et les moyens affectés sur chaque zone.
 - Dans le cadre de ce dispositif, sur les 17 circuits d'interventions, 17 saleuses équipées de lames de déneigement sont à disposition.
 - Sont mobilisés dans chaque division les responsables d'intervention, les patrouilleurs et les chauffeurs de véhicules ainsi que les agents du Service Sécurité Gestion et Entretien de la Direction des Routes et des Mobilités.
 - L'astreinte évolue en fonction des besoins.
- Un dispositif d'urgence
 - La barrière de dégel est une réglementation de la circulation routière lors du dégel, généralement sous la forme d'une limitation provisoire de tonnage afin de protéger les fondations de la chaussée.
- Les niveaux d'intervention (Cf. Cartographie en annexe)

Le dispositif d'intervention est graduel et s'organise en 3 niveaux de priorité. Sont traités en priorité les grands axes de circulation dits de **niveau 1**. Puis les voies de circulation moyenne (**niveau 1-bis**) et enfin les 1 000 km restants (**réseau de niveau 2**).

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



- Le réseau **priorité 1** concerne les axes structurants à enjeux économiques et sociaux. Ce réseau est traité en première urgence avec pour objectif **un retour à une circulation sécurisée dans un délai de 4 heures en présence de verglas et dans un délai de 10 heures en cas de chutes de neige.** Ce réseau intègre le traitement des voies communales pour le désenclavement du bourg du Châtillon-sur-Cher et les accès à un certain nombre de collèges, desservis à partir du réseau de priorité 1. **Ce réseau est constitué de 1 154 km de routes départementales et 15 km de voies communales.**
- Le réseau **priorité 1-bis** regroupe les routes départementales permettant le désenclavement de chaque bourg. Ce réseau est traité en deuxième urgence avec pour objectif **un retour à une circulation sécurisée dans un délai de 12 heures en présence de verglas et dans un délai de 24 heures en cas de chutes de neige.** Ce réseau intègre le traitement des voies communales pour l'accès au bourg de Courbouzon et aux collèges non réalisés en priorité 1. **Ce réseau est constitué de 1 167 km de routes départementales et de 6 km de voies communales.**
- Le réseau **priorité 2** de 1 103 km, est composé de toutes les autres routes départementales. Pour ce réseau, la durée de retour aux conditions de référence n'est pas définie.

Les interventions sont déclenchées en fonction des paramètres locaux issus du fournisseur de données météorologiques qui adresse au conseil départemental trois bulletins quotidiens et, à tout moment, un bulletin d'avertissement en cas de phénomènes météorologiques particuliers.

Pour compléter le dispositif d'aide à la décision, 3 stations météo fixes ont été installées sur le département : à Epuisay sur la RD357, à Lamotte-Beuvron sur la RD2020 et à Blois sur la RD956 (Pont Charles-de-Gaulle).

C'est l'action combinée des fondants routiers employés (salage des routes) et du passage des véhicules qui permet d'obtenir une chaussée circulaire. Quant à la neige, elle est dégagée à l'aide d'une lame de déneigement adaptable sur chacune des saeuses.

Un traitement des routes préventif et curatif

Sur la base des prévisions délivrées par les services de météorologie, les gestionnaires routiers, grâce aux stations météo installées sur leur réseau et aux patrouilles réalisées par leur personnel, décident des traitements les plus appropriés.

- Le traitement préventif

Le traitement préventif des routes consiste à éviter la formation de verglas en épandant du sel sur la chaussée.

- Les produits utilisés
 - Le sel : il fait fondre la glace en abaissant le point de congélation. Traitement préventif ou curatif, le sel seul est efficace entre -5°C et -7°C.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



- La saumure : eau saturée en sel fabriquée dans les centres d'entretien et stockée dans des cuves adaptées, la saumure est utilisée pour mouiller le sel lors d'un traitement, afin d'éviter qu'il ne se disperse sur la chaussée. Elle agit efficacement entre -3°C et -4°C.
 - La bouillie : ce mélange de sel et de saumure est efficace entre -10°C et -12°C. Sous ces températures, le sel n'est plus efficace quel que soit la forme. Dans notre région au-delà de -12°C, le froid reste sec de telle sorte que la route ne nécessite pas de traitement.
- Le traitement curatif

Lorsque l'épisode neigeux est en cours ou en cas de verglas épais en formation, les techniques curatives suivantes sont mises en œuvre :

- Pour le verglas : la bouillie de sel permet de traiter une épaisseur de 2 à 3 mm. Le passage sera répété pour de la glace initiale plus épaisse.
- Pour la neige : une fois la neige tombée, elle est raclée et évacuée avec des lames de déneigement installées sur les camions. Le plus souvent un salage complémentaire permet de traiter la neige résiduelle.

Des usagers informés en temps réel et incités à la prudence

Le conseil départemental incite les usagers de la route à bien s'équiper en matière de pneumatiques – conformément à la [réglementation](#) en vigueur depuis le 1^{er} novembre –, à préparer leurs déplacements en privilégiant les axes routiers traités prioritairement et à rester vigilants en cette période hivernale.

Les automobilistes sont également incités à adopter un comportement respectueux vis-à-vis des équipes sur place. « **En cas de verglas et lors de chutes de neige, les conducteurs doivent se positionner sur la voie traitée et ne doivent pas tenter de dépasser les déneigeuses afin de pouvoir les laisser travailler. Nos agents ne sont pas là pour embêter les automobilistes. Certains font face chaque année à de multiples pressions de la part d'automobilistes peu compréhensifs allant jusqu'à les injurier voire à les harceler.** » insiste Bernard Pillefer

Un large dispositif de communication est mis en place afin que les usagers soient informés 7j/7 et 24h/24 de l'état des routes départementales. Pour cela, **une astreinte permanente est mise en place durant la période d'activation du service hivernal.**

Cette astreinte est assurée, par les responsables d'intervention, les patrouilleurs et les chauffeurs de véhicules de chaque division, par les agents du service sécurité gestion et entretien de la direction des routes et des mobilités ainsi que par les agents du parc routier. Elle permet d'optimiser le dispositif de viabilité hivernale **grâce à des recueils d'informations de terrain** (température de l'air et de la chaussée, degré d'hygrométrie et état de la route) qui viennent compléter les données apportées par le fournisseur de données météorologiques.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



Les informations sont relayées très rapidement par les moyens de communication suivants :

- **Internet** : les informations sont diffusées sur les sites departement41.fr et route41.fr¹. On y retrouve toutes les prévisions et les informations en temps réel concernant les conditions de circulation.
- **Les radios** : tous les jours les radios Sweet FM et RCF diffusent les messages d'alertes du conseil départemental. Les messages sont adaptés en fonction des phénomènes climatiques :
 - un message générique lorsque les conditions météo sont normales. Il invite les Loir-et-Chériens à se rendre sur route41.fr pour connaître en temps réel l'état des routes.
 - des messages d'alertes quand la circulation est difficile à cause des mauvaises conditions climatiques et que des opérations de sécurisation des routes sont en cours.
- **Les médias** : en cas d'intempéries prolongées, un dispositif d'alerte est envisageable avec La Nouvelle République, TV Tours, France 3-Centre Val de Loire.

Quelques chiffres clés sur le plan de viabilité hivernale

- Près de 200 agents du département travaillent à la sécurité des routes.
- 47 agents en astreinte permanente du **21 novembre 2022** au **6 mars 2023**.
- Un stock de sel initial de 3 500 tonnes pour parer à un événement neigeux exceptionnel d'une semaine.
- 17 camions équipés de saleuses et de lames interviennent sur 18 circuits dont un circuit préventif traitant certains ponts et axes sensibles de la périphérie blésoise.
- **2 500 tonnes répandus au cours d'un hiver « moyen ».**
- Un budget alloué de **250 000 €** (coût pour un hiver courant, concerne les frais d'achat de sel ainsi que l'aide à la décision.)

« Le conseil départemental consacre en moyenne chaque année 27,6 millions d'euros de son budget pour concevoir, construire, entretenir et sécuriser le réseau routier départemental. » rappelle Bernard Pillefer.

Pour en savoir plus sur :

- La réglementation en vigueur concernant les chaînes et les pneus hiver : [Les obligations à partir du 1er novembre 2022](#)
- la politique du conseil départemental concernant les routes de Loir-et-Cher : [Les routes](#)
- l'e-service Info route 41 : [Info route 41](#)
- le moyen de signaler un problème sur les routes : [Signaler un problème sur les routes](#)

¹ e-service dédié aux routes départementales sur lequel on retrouve tout au long de l'année toutes les prévisions et les informations en temps réel concernant les conditions de circulation (trafic, travaux, info en direct, alertes météo...)

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

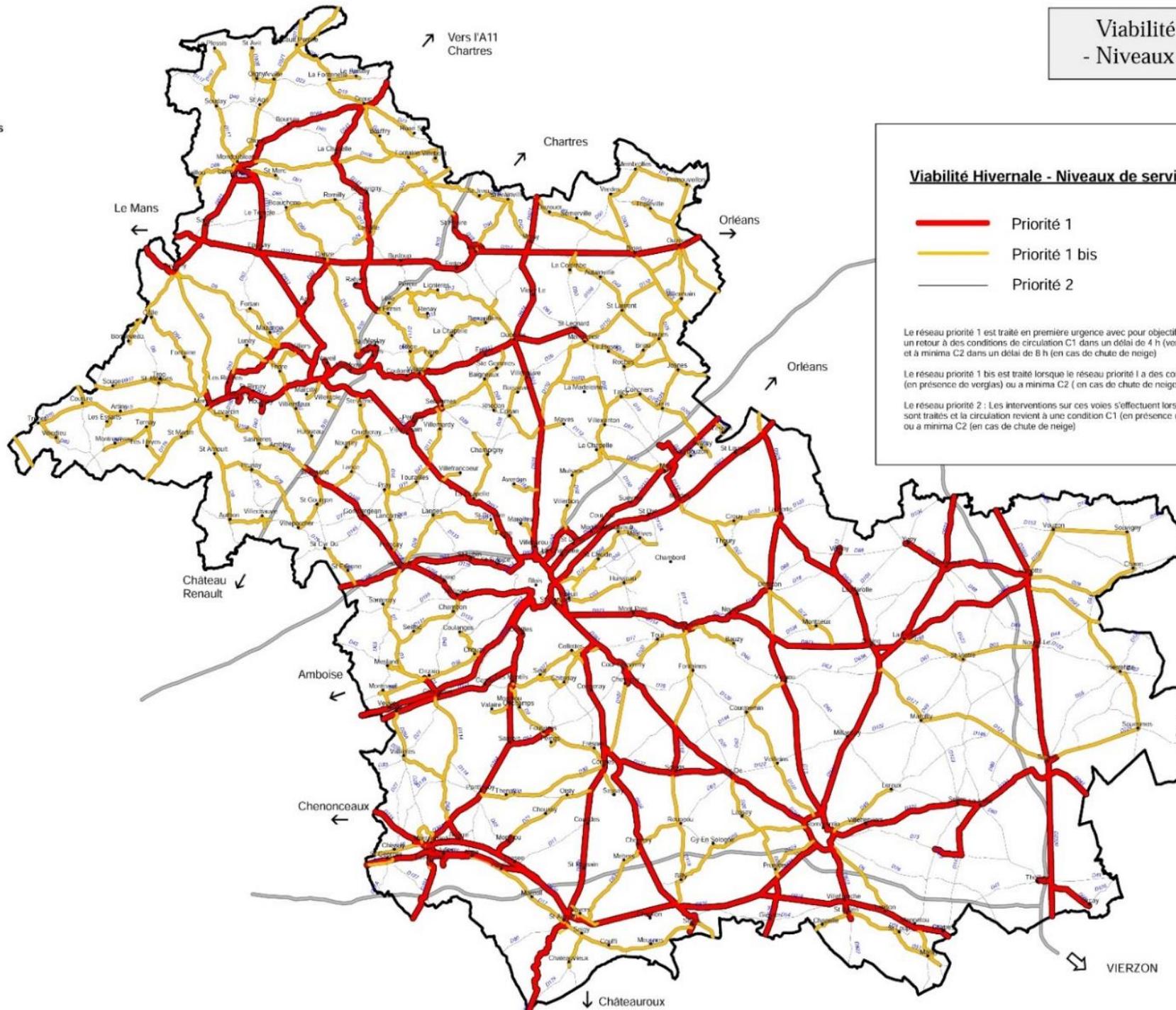
suivez-nous sur :
departement41





DIRECTION DES ROUTES

Viabilité hivernale - Niveaux de service -



Viabilité Hivernale - Niveaux de service sur RD et RN

- Priorité 1
- Priorité 1 bis
- Priorité 2

Le réseau priorité 1 est traité en première urgence avec pour objectif, un retour à des conditions de circulation C1 dans un délai de 4 h (verglas) et à minima C2 dans un délai de 8 h (en cas de chute de neige)

Le réseau priorité 1 bis est traité lorsque le réseau priorité 1 a des conditions de circulation C1 (en présence de verglas) ou à minima C2 (en cas de chute de neige)

Le réseau priorité 2 : Les interventions sur ces voies s'effectuent lorsque les 2 réseaux précédents sont traités et la circulation revient à une condition C1 (en présence de verglas) ou à minima C2 (en cas de chute de neige)